



# La Métropole Rouen Normandie, en appui pour un achat socialement responsable

Retours d'expérience sur l'intégration de clauses d'insertion dans les traités de concession et les délégations de service public

07/12/2021

Direction Développement Economique  
Service Economie et Innovations Sociales



## Les clauses sociales

### Pourquoi inscrire des clauses sociales dans les marchés publics ?

- ▶ La situation du marché de l'emploi encourage les acteurs publics à œuvrer en faveur de l'emploi et à agir contre l'exclusion
- ▶ La commande publique représente un levier pour développer l'activité économique et pour lutter contre le chômage
- ▶ Des dispositions juridiques du code de la commande publique existent et peuvent être activées de façon sécurisée
- ▶ L'intégration de clauses sociales dans les marchés publics traduit une volonté politique de lutte contre la précarité, en faveur de l'insertion des personnes éloignées de l'emploi ou en situation de handicap



## Convention d'assistance Métropole et donneurs d'ordre publics

- 24 conventions en cours:
  - 19 conventions d'assistance directe
  - 5 conventions d'appui en expertise
- 19 communes, services de l'Etat, SPLA,...

### Ingénierie développée par la Métropole

- 3 chargées de mission à temps plein assurent la mission d'ingénierie et de suivi des clauses sociales dans les marchés publics
- Outillée d'une base de données spécifique (développement d'une solution interne), l'équipe coordonne l'intervention des acteurs du dispositif :
  - les donneurs d'ordre
  - les entreprises
  - les structures d'insertion professionnelle
  - le Service Public de l'Emploi

3



## Les dispositions juridiques utilisées 1/2

### ▶ Article L 2112-2 et L2113-12 du Code de la Commande Publique

- La clause d'insertion comme condition d'exécution du marché

#### L'insertion comme condition d'exécution du marché

- Les clauses du marché précisent les conditions d'exécution des prestations, qui doivent être liées à son objet.
- Les conditions d'exécution peuvent prendre en compte des considérations relatives à l'économie, à l'innovation, à l'environnement, au domaine social, à l'emploi ou à la lutte contre les discriminations.

**Objectif :** Permet d'engager les entreprises soumissionnaires à réserver une partie des heures de travail générées par le marché à une action d'insertion en direction des publics éloignés de l'emploi. **Concrètement c'est un contrat de travail pour un demandeur d'emploi.**

**Public visé :** demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires des minima sociaux, jeunes sans qualification, travailleurs handicapés, demandeurs d'emploi habitants un quartier prioritaire politique de la ville.

4



## Exemples de segments de marchés « clausés »

### ► Article L 2112-2

#### Marchés de travaux :

- Bâtiment
- Travaux Publics

#### Marchés de prestations intellectuelles :

- Enquêtes
- AMO / Maîtrise d'œuvre
- Études
- Prestations informatiques

#### Marchés de prestations de services :

- Espaces verts
- Entretien des réseaux d'eau potable et eaux usées
- Nettoyage de locaux
- Traiteur/restauration
- Exploitation de déchetteries et collecte des déchets
- Exploitation du port de plaisance
- Plateforme téléphonique – Ma Métropole
- Exploitation d'une crèche
- Exploitation chauffage et réseau de chaleur...

5



## Les dispositions juridiques utilisées 2/2

### ► Article L 2113-12 du Code des Marchés Publics

#### Réservation de marchés aux opérateurs économiques qui emploient des travailleurs handicapés et défavorisés

Des marchés ou des lots d'un marché peuvent être réservés à des entreprises adaptées mentionnées à l'article [L. 5213-13 du code du travail](#), à des établissements et services d'aide par le travail mentionnés à l'article [L. 344-2 du code de l'action sociale et des familles](#) ainsi qu'à des structures équivalentes, lorsqu'ils emploient une proportion minimale, fixée par voie réglementaire, de travailleurs handicapés qui, en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales.

Objectif et public visé : agir en faveur de l'insertion des personnes en situation de handicap et s'inscrire dans une démarche de responsabilité sociale en répondant en partie à son obligation d'emploi en faveur des travailleurs handicapés.

Site internet présentant les activités des ESAT/EA du territoire : [www.esat-ea.fr](http://www.esat-ea.fr)

6



## Exemples de segments de marchés réservés au secteur protégé (STPA)

### ► Article L 2113-12

- Nettoyage de locaux
- Entretien des espaces verts des ouvrages de la Métropole Rouen Normandie
- Distribution du magazine de la Métropole
- Travaux de mise sous pli
- Réalisation de rapports écrits pour le Conseil Consultatif de Développement de la Métropole

7



## Le bilan 2020 en quelques chiffres (art.L2112-2)

- 75 marchés suivis
- 83 entreprises mobilisées
- 208 salariés en insertion ayant accédé à un contrat de 3,5 mois en moyenne
- 115838 heures d'insertion soit 72 ETP
- 86% d'hommes, 14% de femmes
- 49% des salariés ont – de 26 ans
- 20% sont habitants d'un Quartier Politique de la Ville
- 54% d'insertion durable (contrat > 6mois ou CDI)
- 24 Maîtres d'ouvrage accompagnés

8



# Traité de Concession

La Métropole Rouen Normandie inscrit ses premières clauses d'insertion dans ses traités de concession dès 2014.

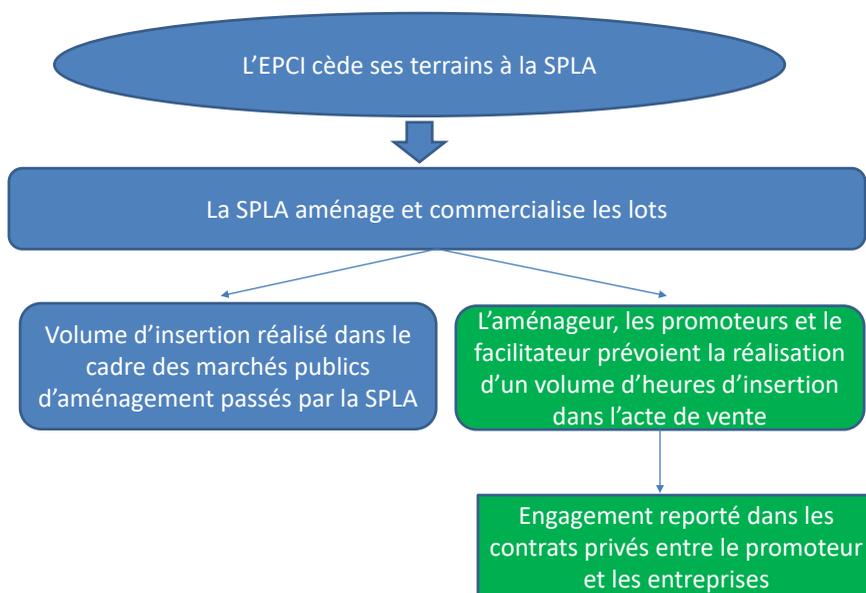
## Méthode:

- ▶ Rapprochement avec la Direction de l'aménagement et des Grands Projets pour le repérage des concessions
- ▶ Inscription de la clause dans le traité de concession à deux niveaux:
  - Un volume d'heures est défini pour l'aménageur par rapport à la maquette financière élaborée dans le cadre de son projet d'aménagement
  - Puis un volume à hauteur de 5% de la main d'œuvre dans les marchés de construction subséquents à la vente du terrain

9



# Ecosystème



10



## Objectifs poursuivis

- Développer l'offre d'insertion du territoire de façon exponentielle (ex. Quartier Flaubert)
- Développer le chiffre d'affaires des SIAE du territoire
- Rapprocher les acteurs économiques et les SIAE
- Développer la responsabilité sociale des entreprises et des donneurs d'ordre privés
- Inscrire l'ensemble des parties prenantes dans une démarche vertueuse socialement

11



## Clauses d'insertion dans les DSP

**La Métropole Rouen Normandie clause également ses contrats de délégation de service public depuis de nombreuses années.**

**L'objectif de ces clauses est très différentes car le volume d'insertion est beaucoup plus limité. Il s'agit plutôt de diversifier l'offre d'insertion.**

**Exemples de DSP:**

12



## Nous contacter

**Daphné ANGOT – 02 35 52 69 67**

**[Daphne.angot@metropole-rouen-normandie.fr](mailto:Daphne.angot@metropole-rouen-normandie.fr)**

**Marie TACAÏL – 06 81 44 48 99**

**[Marie.tacail@metropole-rouen-normandie.fr](mailto:Marie.tacail@metropole-rouen-normandie.fr)**